

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 novembre 2024**

Date : 5 novembre 2024

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Je vais dire quelques mots d'introduction à ce conseil.

Déjà, nous sommes au mois de novembre et au mois de novembre, on a une séquence démocratie locale dans le 7^e arrondissement, avec notamment la tenue des assemblées de quartier. Ces assemblées de quartier, ce sont des réunions des habitants de trois quartiers — Guillotière, Jean Macé, Gerland —, avec les équipes d'animation des conseils de quartier, les élus. C'est l'occasion d'un échange direct et de pouvoir se renseigner sur les projets de l'arrondissement et d'échanger avec les élus. La première assemblée de quartier, c'est celle de la Guillotière qui aura lieu le mardi 19 novembre à 18 h 30, ici même. Ensuite, nous aurons l'assemblée de quartier Jean Macé le mardi 26 novembre à 18 h 30, ici même. Puis, l'assemblée de quartier Gerland, le jeudi 28 novembre, à 18 h 30 également, dans la friche artistique Lamartine, au 4 rue du Commandant Ayasse — nous innovons pour le lieu de cette assemblée de quartier de Gerland. Il va se passer évidemment bien d'autres choses au niveau démocratie locale de notre arrondissement, mais pour cette introduction, je voulais attirer les regards sur une situation qui nous est beaucoup remontée par les habitants et habitantes du 7^e, qui est celle du sans-abrisme. On constate tous ces personnes qui sont dans des situations de très grande précarité et qui trouvent refuge dans différents lieux du 7^e. Je pense au square du Béguin qui est actuellement occupé par environ 200 jeunes qui sont là depuis janvier. Je pense au pont Jean Macé, qu'on a déjà beaucoup évoqué dans ce conseil d'arrondissement, et aussi au parc des berges, où il y a aujourd'hui des personnes qui l'occupent. C'est évidemment une situation qui est intolérable, inacceptable pour nous, mais aussi pour les habitants et les habitantes qui nous remontent ces faits. Je rappelle ici que l'hébergement d'urgence est une compétence de l'État, et c'est ce que le maire de Lyon a rappelé à la préfète par différents courriers au cours de l'été. Malheureusement, ces différents courriers n'ont rien donné en termes de réponse et en termes de prise en charge. Et là, nous arrivons à la période hivernale, sans solution pour ces personnes qui sont à la rue. Je rappelle que la Ville de Lyon est déjà allée au-delà de ses compétences et a déjà proposé des solutions. Nous avons d'ailleurs mis à disposition l'ancien commissariat du 7^e arrondissement. Sont mis également à disposition d'anciens logements d'instituteurs vacants. Nous allons poursuivre ce combat et poursuivre nos demandes à la préfecture et à l'État pour la prise en charge de ces personnes. Et nous poursuivons en parallèle toutes les propositions de pistes, de lieux possibles d'hébergement que nous voyons. Nous les soumettons également aux autorités compétentes. Deuxième sujet, que je voulais aborder dans cette introduction, c'est la question des finances publiques et notamment des finances des collectivités locales, puisque le PLF (le projet de loi de finances) est en cours d'étude à l'Assemblée nationale et au Sénat — je crois que l'Assemblée nationale a déjà fait sa première lecture —, et ce PLF touche aux recettes des collectivités locales, contrairement à ce qu'avait initialement annoncé le Premier ministre, Michel Barnier. Je pense que nous, en tant qu'élus locaux, de quelque bord que l'on soit, on doit s'élever contre cette perte de recettes. Pour la Ville de Lyon, ça représente 25 millions en moins pour le budget 2025. On se retrouve dans des situations ubuesques, et je pense qu'on ne doit pas se résoudre à choisir entre la cantine scolaire pour les enfants, les crèches

municipales, la police municipale. Donc des voix s'élèvent contre cette perte de recettes, notamment Johanna ROLLAND qui, au nom de France urbaine, s'est insurgée et a rappelé l'importance des collectivités locales, qu'elles ne sont pas le problème, mais bien une part de la solution au bien-être des Françaises et des Français. Audrey HENOCQUE l'a également rappelé dans une tribune récemment. Gageons aujourd'hui que les parlementaires — et là c'est dans la main des sénateurs — puissent modifier et j'espère qu'il y aura un accord, on va dire transpartisan, pour faire évoluer le PLF et que les collectivités locales retrouvent des marges financières, parce que je rappelle que chaque euro dépensé dans nos collectivités l'est à bon escient et l'est pour améliorer le quotidien des Françaises et des Français.

Voilà les quelques mots que je voulais dire en introduction. Cette introduction va se poursuivre avec des hommages, puisque trois personnes importantes pour la Ville de Lyon nous ont quittés récemment. Il y a d'abord Louis LÉVÊQUE qui était adjoint au maire de Lyon, PCF, chargé de l'habitat et du logement de 2001 à 2014 ; Florence CHAMBON, qui était responsable du Service habitat de la Ville ; et Gilles BUNA, ancien maire écologiste du 1^{er} arrondissement de 1995 à 2001 et ancien adjoint à l'Urbanisme de Gérard COLLOMB. Pour rendre hommage à ces trois personnes qui nous ont quittés récemment, je vais d'abord céder la parole à Boris MIACHON DEBARD, puis Luc VOITURIER prendra la suite.

Je vous cède la parole, Monsieur MIACHON DEBARD.

M. MIACHON DEBARD : Merci. Bonsoir à toutes et tous. En effet, l'année 2024 est malheureusement témoin de la disparition de femmes et d'hommes qui ont consacré leur engagement, leur vie et leur travail au service de Lyon et de ses habitants. Sur proposition de Luc VOITURIER, nous souhaitons exprimer quelques mots de souvenirs et de remerciements à trois d'entre eux. Et avant de lui passer la parole à mon tour, je commencerai par parler de Louis LÉVÊQUE qui nous a quittés le 11 septembre dernier.

Le camarade Louis LÉVÊQUE, militant de la Fédération CGT des mines et de l'énergie, membre du Parti communiste français, a été un des artisans de la victoire historique de la gauche en 2001, qui le fait devenir à cette même date l'adjoint au maire de Lyon en charge de l'Habitat et de la Politique de la ville. Les treize années suivantes, Louis a consacré ses mandats aux familles des quartiers populaires, à réparer inlassablement les fractures de notre ville. Il a donné une place dans la ville aux quartiers dits « excentrés », à Mermoz, à la Duchère, Moulin à Vent, et on se souvient encore de lui pour sa lutte qui a fait de Confluence, toujours en construction, un modèle de quartier en mixité sociale, à l'opposé de celui de la Cité internationale. Louis, c'est aussi celui qui a installé à Lyon ces petits acronymes, avec lesquels je vous embête encore souvent aujourd'hui, les SMS, les ER, le H du PLU-H. Ces outils qui, en substance, disent qu'il doit être fini le temps où ceux qui le peuvent, construisent leur demeure de leur côté pendant que de l'autre, on entasse dans des immeubles bas marché ceux qui n'ont rien ou si peu. Ce sont des acronymes, comme des symboles d'une bataille, qu'il a défendus et installés pour que partout à Lyon, l'on vive ensemble. On parle encore des fois de Louis LÉVÊQUE dans certains couloirs de la mairie, avec nostalgie et quelques rires, des fois des rires jaunes, quand ses anciens collaborateurs, ses proches, évoquent un élu qui arrivait avant tout le monde à l'Hôtel de Ville, poussant directeurs et promoteurs à venir plus tôt au bureau, à la demande de l'élu qui représentait les travailleurs. Après son mandat, Louis LÉVÊQUE n'a jamais cessé de s'engager. On l'a retrouvé auprès des centres sociaux, notamment de Mermoz, en commission DALO et en manif, bien sûr. Au final, jusqu'au dernier jour de sa vie, Louis a incarné l'élu, le militant qui ne se résout jamais aux injustices de ce monde. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur VOITURIER.

M. VOITURIER : Je voulais rendre un hommage politique et personnel à ces trois personnes parce que j'ai eu la chance et l'honneur de travailler avec elle et eux, je les ai connus quand j'avais une vingtaine d'années. Louis LÉVÊQUE et Gilles BUNA étaient déjà de grands élus et Florence CHAMBON, nous avons commencé notre vie professionnelle ensemble. C'est vrai que c'étaient des militants insatiables, comme vous le dites, du développement du logement accessible à tous et notamment aux personnes à bas revenus ; qu'effectivement, ils ont été extrêmement inventifs dans les outils de politique publique en matière d'habitat. J'avais prévu de les citer, mais comme c'est fait, je ne vais pas revenir dessus. Louis LÉVÊQUE, on avait monté le local des Compagnons bâtisseurs, rue Pouteau, qui est encore sur les pentes de la Croix-Rousse et qui permet à des personnes en précarité d'être aidées et de faire elles-mêmes l'amélioration de leur logement. Je vais retenir de Gilles BUNA — à laquelle a contribué aussi Louis LÉVÊQUE — la question de la qualité de la ville et notamment, comme tu l'as évoqué, les berges, les trames vertes et bleues. Je trouve le quartier de Confluence — que j'ai eu la chance d'habiter — assez réussi, avec son urbanisme sur sol et non pas sur dalles, avec des plans orthogonaux qui sont faciles à lire et à comprendre. Donc c'est extrêmement facile de se repérer dans les plans orthogonaux, avec des îlots qui sont reliés par des rues, avec des distances facilement accessibles à pied, des cœurs d'îlots végétalisés. Et cette organisation très forte laissait de la liberté architecturale. On le voit bien quand on est sur la darse, avec ces immeubles un peu étranges et le centre commercial, et puis un peu plus loin, on a du renouveau, des immeubles en pisé qui font plaisir à Raphaël MICHAUD et à moi aussi. Vous dire aussi que quand même, c'étaient des bons vivants, ces personnes, et que moi j'ai passé de bons moments avec eux. Je me suis rappelé une facétie de Gilles BUNA parce que pendant un moment, on le voyait toujours en photo à côté de Najat VALLAUD-BELKACEM qui, à l'époque, était adjointe aux Grands événements et à la Vie associative. Et donc on lui dit : « Mais comment ça se fait que tu sois tout le temps à côté de Najat VALLAUD-BELKACEM ? » « En fait, quand il y a des photos officielles, tout le monde est agglutiné sur COLLOMB, moi je ne suis pas un grand costaud. Je suis un petit. Et donc si on veut me voir, il faut que je me mette à côté de la jolie fille et hop ! Je suis à peu près sûr d'être sur la photo. » Donc merci, Louis, merci, Gilles, et merci, Florence.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Merci à tous les deux pour ces hommages et nous allons donc commencer cette séance du conseil d'arrondissement avec l'appel nominal. Je propose comme secrétaire de séance Benjamin ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Je vous cède donc la parole pour l'appel nominal.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS : M. CHENAUX, M. CHIHI, Mme DE LAURENS, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, M. FEKRANE, Mme GALLICE, Mme HENOCQUE, M. MIACHON DEBARD, M. MONOT, M. ORGOGOZO, Mme PASIECZNIK, Mme TOMIC, M. VOITURIER, Mme WIBER, Mme VACHER.

EXCUSÉS :

M. ACACIA
Mme DESRIEUX
M. BOSETTI
M. DOSSU
Mme GRIES

POUVOIRS À :

M. CHENAUX
M. MONOT
Mme HENOCQUE

Mme LÉCLUSE
M. MICHAUD
Mme PECOURT
Mme RAMIREZ

Mme VACHER
Mme DE LAURENS
M. VOITURIER
M. MIACHON DEBARD

ABSENTS NON-EXCUSÉS : Mme BREUIL, Mme PEILLON

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024**

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. On va passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre dernier. Est-ce que ce procès-verbal appelle des remarques ou des observations ? Non. Je le soumetts donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Désormais, nous allons passer à la première partie de ce conseil d'arrondissement, qui est la partie consacrée au Conseil de la vie associative et locale. Ce soir, nous avons été saisis de deux questions posées par deux associations différentes. La première question nous est posée par Delphine JULIENNE, de l'association Nightline. Je vous cède donc la parole.

1. 2024-37796-MA7-463 – Saisine du CVAL 1 : Déploiement de la fresque de la santé mentale et sensibilisation

Rapporteur : Céline DE LAURENS

Mme CHATELAIN : Bonjour à tous et à toutes. Du coup, c'est Alice CHATELAIN, je prends le relais de ma collègue Delphine. Notre question portait sur le déploiement de la fresque de la santé mentale par l'association Nightline, qui est une association qui vise à améliorer la santé mentale chez les étudiants et les jeunes de façon générale.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Elle était plus détaillée par écrit, mais je pense que tous les élus ont pu lire la délibération et le détail. Pour vous répondre, je cède la parole à Céline DE LAURENS qui est adjointe au maire de Lyon en charge de la Santé.

Mme DE LAURENS : Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Merci à l'association Nightline et donc à Alice CHATELAIN pour cette question. Alors, je pense que peut-être vous serez à même de reprendre le micro pour éventuellement compléter parce qu'il n'y a pas eu trop de présentation et que ça peut être aussi l'occasion pour vous d'avoir un temps d'écoute et de présentation du projet. La question qui nous était formulée, je la pose, en tout cas la partie intitulée qui était : de quelle manière la Ville de Lyon et la mairie du 7^e arrondissement peuvent soutenir l'animation de fresques de la santé mentale sur son territoire pour sensibiliser le plus de jeunes possibles ? Si vous me permettez, Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les élus, je vais faire un petit pas de côté, et si vous me permettez également — mais nous en avons parlé et je pense que nous nous sommes mis d'accord — un petit pas de côté pour, pas forcément expliquer de quelle manière la Ville de Lyon peut soutenir, mais pourquoi la Ville de Lyon soutient. Effectivement, la Ville de Lyon soutient déjà Nightline, a accueilli avec un grand plaisir l'arrivée de cette association en 2020 à Lyon, a fait en sorte que l'association trouve des locaux — ce qui est le cas et vous allez déménager très prochainement, donc nous en sommes très heureux. La Ville de Lyon, et en tout cas ma délégation que je porte, finance également

l'association à hauteur de 5 000 euros en 2024 et Nightline est désormais parmi les grands interlocuteurs du Contrat Local de Santé sur les questions de santé mentale en général et sur les questions de santé mentale des jeunes en particulier. À ce titre, Nightline participe à nos comités techniques du Contrat Local de Santé. C'est un peu de la popote organisationnelle, mais c'est important. Vous avez pu participer au dernier comité technique sur la question spécifique de la santé mentale des jeunes, à une rencontre et en présentant les travaux que vous avez faits avec les jeunes devant l'ensemble des acteurs du territoire, et vous êtes aussi dans les arrondissements, dans chaque conseil local de santé mentale, en lien avec les coordinatrices et les coordinateurs des conseils locaux de santé mentale, avec les acteurs territoriaux qui agissent sur la santé mentale, à la fois hospitaliers, etc. Là, j'ai dressé un petit peu ce qu'on fait déjà, nos outils de soutien habituels, notamment notre appel à projets santé qui reste totalement ouvert et pour lequel nous sommes ravis de soutenir des initiatives comme les vôtres. Pourquoi je fais ce pas de côté ? Parce que je pense que ce qui est surtout important aujourd'hui, c'est de vous faire prendre conscience, à vous les élus, à vous le public, à vous la presse, de l'importance d'une association et d'un outil comme celui de la Fresque pour la santé mentale, pour la population et pour les jeunes aujourd'hui. L'urgence de la situation en santé mentale pour les jeunes — je pense que vous l'avez en tête —, les statistiques ont explosé ces dernières années. Ça a commencé après 2020, mais ça a perduré dans le temps. Aujourd'hui — Nightline vous en parlerait peut-être mieux que moi —, les statistiques d'intervention sont extrêmement importantes. Ça ne se calme pas malheureusement pour l'instant, ce qui fait que la Ville de Lyon, aux côtés de Nightline, a aussi renforcé son aide au CRIJ, à l'Espace Santé Jeunes et à la Maison des Adolescents pour étayer davantage la santé mentale des jeunes. Quelle est la spécificité de Nightline dans ces outils-là ? Sa spécificité, c'est que c'est une association de santé communautaire, donc c'est une association de santé par les jeunes et pour les jeunes. Aujourd'hui, nous avons un étayage, nous avons une offre de santé publique suffisamment importante, hospitalière et libérale avec des psychiatres, psychologues libéraux, mais aussi l'offre hospitalière avec différents types de dispositifs — je ne reviens pas là-dessus —, et nous avons aussi des dispositifs de prévention santé qui vont apporter une aide à la formulation, une écoute, une orientation et juste une écoute bienveillante, une écoute active. Cette aide, quand elle est fournie par les personnes concernées directement, elle a un impact beaucoup plus fort. C'est justement ce que propose l'association Nightline. Nightline ne s'arrête pas là, parce que dans cette écoute, il y a aussi un travail — je vais l'appeler comme ça, mais vous changerez mes propos si ce n'est pas ça — d'*empowerment* des jeunes qui est fait. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il y a un travail de livre blanc qui a été fait — extrêmement intéressant — par les jeunes, où ils adressent un certain nombre de messages aux pouvoirs publics à travers un livre blanc sur la santé mentale des jeunes. Donc, il y a un travail de revendication et d'organisation à partir de ce matériau. C'est aussi parce que c'est vous, que votre approche est simple, elle est bienveillante et elle est proche des besoins des jeunes, que nous soutenons Nightline. Alors, aujourd'hui, comment faire pour soutenir davantage ? Telle est la question. Déjà, en parler, c'est-ce qui est fait aujourd'hui. C'est-ce qui sera fait très prochainement, je pense, à d'autres rendez-vous que j'imagine déjà — mais les choses n'étant pas totalement calées, je préfère m'abstenir —, et c'est aussi vous donner les moyens de votre action à travers les réponses à l'appel à projets. En tout cas, c'était pour dire que je voulais aussi profiter finalement de cette question pour montrer toute l'importance de cette association, mais aussi de cet outil, la Fresque pour la santé mentale. Vous en connaissez énormément des fresques, et désormais il y a une Fresque sur la santé mentale, et surtout, il y a une Fresque sur la santé mentale produite et déposée par Nightline avec une spécificité par et pour les jeunes. Voilà ce que je pouvais dire. Sachez que le Contrat Local de Santé de la Ville de Lyon intègre en son sein un certain nombre d'actions pour la santé mentale. Parmi elles, il y a notamment le fait de sensibiliser les élus aux questions de santé mentale. Effectivement, c'est plus facile d'en tenir compte et de se

rendre compte de son rôle d'élu municipal sur les questions de santé mentale quand on a un premier niveau de formation. Il y a une formation de premiers secours en santé mentale qui sera ouverte aux élus, qui l'est déjà aux agents. Il y a aussi, à travers les gestes qui sauvent, la démocratisation de cette préoccupation que nous portons et que nous essayons de pousser autant que nous pouvons et surtout grâce aux acteurs comme vous. Si ça vous va, je propose de retenir cette réponse de la part du Conseil d'arrondissement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DE LAURENS. Est-ce que Madame CHATELAIN, vous souhaitez réagir ?

Mme CHATELAIN : C'est exactement ce dont on avait échangé, précédemment. Donc ça répond tout à fait à ce pour quoi on est venus ce soir.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Ça enlève un peu à la spontanéité de la réponse. Je voulais peut-être juste compléter en disant qu'on a eu le plaisir d'accueillir différentes Fresques en mairie du 7^e arrondissement, Fresque du climat notamment. Nous allons accueillir bientôt la Fresque de la précarité énergétique et nous aurons le plaisir, si vous le souhaitez, d'accueillir la Fresque de la santé mentale ici, puisque nous sommes évidemment sensibles à ce sujet. Je vous propose, avant de passer à la deuxième saisine du CVAL, de délibérer la transmission de cette question au maire de Lyon.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Ce soir, nous sommes saisis par une deuxième question qui vient de l'association de la Ligue du Rhône contre la Violence Routière et qui nous est posée par Monsieur PONS. Vous avez la parole.

2. 2024-37802-MA7-464 – Saisine du CVAL 2 : Mesures contre la violence routière

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. PONS : Merci, Madame la Maire. En 2018, l'Union européenne s'est donné pour objectif de réduire de moitié, d'ici à 2030, le nombre de tués sur les routes, ainsi que, pour la première fois, le nombre de blessés graves. Cet objectif a été fixé dans le Plan d'action stratégique sur la sécurité routière et le Cadre d'action de l'Union européenne pour la sécurité routière, pour la période 2021-2030 de la Commission, qui définissent également des plans de sécurité routière visant une mortalité nulle sur les routes d'ici à 2050, ce qu'on appelle la « vision zéro ». Ainsi, en février 2020, avec l'ensemble des pays de l'Union européenne, la France a pris l'engagement d'atteindre l'objectif ultime zéro décès et blessure grave sur les routes d'ici à 2050. Pourtant, en France, le nombre de tués baisse difficilement depuis plusieurs années et reste dans la moyenne haute de l'Europe en nombre de tués par million d'habitants. 3 170 personnes ont perdu la vie en 2023 sur les routes de France métropolitaine, pratiquement 3 400 en comptant les DOM-TOM. Sur les neuf premiers mois de 2024, 2 341 personnes ont déjà perdu la vie sur nos routes. Globalement, la mortalité sur ces douze derniers mois est en hausse de 4 %, par rapport aux douze mois précédents, et est stable par rapport à l'année 2019, qui est l'année prise comme référence pour la décennie 2020-2030. Ces tendances ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés. C'est une baisse moyenne annuelle de 7 % des tués et des blessés graves qui est nécessaire. À l'image de villes comme Oslo, où depuis la fin des années 90, la Vision zéro a été initiée et où en 2019,

aucun usager de la route vulnérable, piéton ou cycliste, n'est mort durant toute l'année et un seul automobiliste est décédé, la Métropole de Lyon a lancé en 2023 son approche « Vision zéro ». Il s'agit de mettre en œuvre un système sûr, grâce auquel les trois grandes composantes de la circulation routière — véhicules, infrastructures, hommes — sont sécurisés. La vision zéro impose de prendre en compte les besoins et les faiblesses des conducteurs de véhicules. 2030, c'est demain, 2050, c'est après-demain. Quel programme d'actions concrètes, au sein du 7^e arrondissement de Lyon, est prévu dès à présent pour détecter et corriger les situations à risque — manque de visibilité entre modes, infrastructures favorisant la vitesse, signalisations trop complexes, conflits d'usage entre modes, etc. —, avant qu'elle ne se traduise éventuellement en collision avec tués et blessés graves ?

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Pour vous répondre, Monsieur MONOT.

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur PONS, pour cette question essentielle qui nous préoccupe également beaucoup. La sécurité de tous les usagers de l'espace public, et notamment des plus fragiles, les piétons, les cyclistes, elle est évidemment au cœur de nos préoccupations quand il s'agit de réaliser ou d'entretenir la voirie, tous les espaces publics de la métropole, de la ville et donc du 7^e arrondissement. La démarche « en vie demain » que vous avez mentionnée, elle est portée par la Métropole de Lyon. Elle est inspirée de la vision zéro que vous avez mentionnée, qui nous vient des pays nordiques pour tendre vers le zéro mort, zéro blessé grave. C'est un objectif bien sûr, idéal, de long terme. Vous avez cité Oslo, qui a initié cette démarche à la fin des années 90, il y a plus de 25 ans. Je pourrais aussi vous parler d'Amsterdam, que je connais, où c'est encore plus tôt, dès les années 70, que de grandes manifestations, avec comme slogan « arrêter le meurtre des enfants », avaient lieu pour protester contre cette insécurité routière grandissante et à la violence motorisée dans le pays. C'est ce mouvement citoyen qui a initié aux Pays-Bas des politiques publiques fortes en faveur de la sécurité des piétons et des mobilités actives. Les résultats de ces pays aujourd'hui sur la sécurité des piétons, des cyclistes, ils ont des résultats et cela résulte bien plus d'un engagement citoyen fort et de choix politiques ambitieux et courageux, faits il y a plusieurs décennies, plutôt que d'une culture différente, comme parfois on l'entend en France. Notre pays et notre métropole de Lyon peuvent tout à fait parvenir à des résultats similaires si l'on s'en donne les moyens. Les morts, les blessés graves chaque année dans notre ville — et malheureusement, nous avons eu des exemples dramatiques ces derniers mois dans notre arrondissement — ne sont pas une fatalité. Nous devons nous donner les moyens d'y parvenir. Cette démarche « en vie demain », elle a été lancée. Elle constitue un cadre de travail, un horizon vers lequel tendre, avec des recherches de bonnes pratiques, un ensemble de mesures de long terme, mais à côté, même en parallèle étroit, au quotidien, on agit sur le terrain, tous les jours, pour améliorer la sécurité. Au quotidien, on a la gestion de la voirie par les équipes de la Métropole de Lyon qui assurent les réparations, par exemple, des trottoirs abîmés pour un meilleur confort, des reprises de voiries usagées ou endommagées par des travaux de réseaux divers, des enlèvements de certains encombrants gênants, dangereux, et puis bien sûr, la pose ou la réparation de potelets, vous le savez, qui sont malheureusement indispensables, tant certains conducteurs sont irrespectueux et stationnent sur les trottoirs sans aucun respect pour les piétons. Un trottoir avec une voiture garée dessus c'est au mieux inconfortable pour le piéton, souvent dangereux quand il faut descendre sur la voirie, mais bien souvent extrêmement problématique plus que dangereux, avec une mise en danger directe pour les enfants, pour des personnes handicapées, âgées, pour des parents avec poussettes, etc. Aussi pour agir, on a sur la sécurité tous les projets de voirie, d'espaces publics qui sont nombreux, vous le savez, dans notre arrondissement, pour permettre à la fois de végétaliser et rafraîchir la ville, mais aussi d'élargir les trottoirs, d'aménager de nouveaux passages piétons, de créer des pistes cyclables protégées, d'installer des plateaux

ralentisseurs, des chicanes quand c'est nécessaire pour ralentir le trafic automobile. On aura, dans ce conseil d'arrondissement, des exemples de certains aménagements qui viennent. En 2024, je pourrais par exemple vous citer — je ne pourrai pas tout citer —, on a eu les travaux de la phase trois du projet Garibaldi qui ont démarré, pour passer d'une véritable autoroute urbaine, avec parfois six voies, très hostile pour les piétons, avec des vitesses excessives, à une rue enfin apaisée, végétalisée, sécurisée, tant pour les piétons que les cyclistes, et des transports en commun plus rapides. On a la grande rue de la Guillotière qui est en travaux et les travaux se terminent bientôt. Là encore, une piste cyclable protégée, toutes les traversées piétonnes sécurisées par des plateaux. Devant le nouveau campus de l'EM, sur Jean Jaurès, on vient d'aménager deux plateaux ralentisseurs, quatre nouveaux passages piétons à la demande de l'école, pour permettre aux nombreux étudiants de traverser la rue en sécurité. Sur la place des Pavillons, on travaille avec le conseil de quartier de Gerland pour améliorer la compréhension de la zone de rencontre par l'ensemble des usagers. Des panneaux pédagogiques ont été posés récemment à toutes les entrées rappelant la priorité absolue due aux piétons et, bientôt, de nouveaux marquages au sol colorés viendront améliorer les traversées naturelles de la zone circulée. Cet été, à la demande des parents d'élèves de Frida Kahlo, la nouvelle école du quartier Duvivier, nous avons amélioré la sécurité des enfants et des familles qui traversent quotidiennement l'avenue Berthelot, en prenant une voie de circulation pour créer un îlot refuge entre la plateforme tram et la voirie. Encore cet été, devant le collège Clemenceau rue Cluzan, une nouvelle zone de rencontre a vu le jour qui transforme complètement l'arrivée et la sortie des collégiens, et les collégiens se sont complètement déjà approprié cette première rue des ados du 7^e arrondissement. Je vous invite à aller la voir, je pense que vous y êtes déjà allés, il ne manque que les arbres et les buissons pour finaliser l'aménagement. Enfin, les travaux démarrent sur la place Abdelkader, suite à la concertation qui a eu lieu au printemps dernier avec les scénarios les plus végétalisés qui ont été retenus et une sécurisation des traversées piétonnes de la rue Félix Faure et de la grande rue de la Guillotière par des plateaux, là aussi à proximité de deux écoles. Pour 2025, la liste des projets sera longue aussi et on aura la poursuite des Voies Lyonnaises, qui bénéficient tant aux cyclistes qu'aux piétons, sur les axes Marc Bloch, Université, Gambetta, ce sont des dizaines de traversées piétonnes manquantes qui vont être créées avec la VL8 et la VL12 et certains trottoirs élargis. On a les travaux du tram T10 entre la rue de Surville et la Halle Tony Garnier qui vont considérablement transformer les quartiers traversés, les rendant plus agréables aux riverains et aux piétons. On va continuer aussi à sécuriser les abords des écoles et des crèches avec, l'an prochain, l'école Cavenne et la crèche Les Carpillons qui auront le droit à des rues aux enfants apaisées, sécurisées. Et on termine par la rue Chevreul, parce qu'on a une réunion demain soir, ici même. Elle aura, la rue Chevreul, un premier tronçon qui sera transformé en 2025 entre la rue Renan et la rue Bancel. J'en profite pour vous inviter, naturellement, à cette réunion publique demain soir. Au final, tous ces projets, petits et grands, additionnés aussi aux politiques globales de mobilité de la Ville et de la Métropole de Lyon, on pourrait citer la ville 30, par exemple, ont réduit la vitesse moyenne en ville et donc le nombre et la gravité des accidents. On pourrait parler des actions pédagogiques, des affichages dans la rue, des actions. On a eu des actions très récemment aussi avec des personnes dans l'espace public pour sensibiliser à la fragilité des piétons. Ça a eu lieu dans les semaines passées. Toutes ces actions, elles ont des effets déjà tangibles sur le nombre et la gravité des accidents. Sur l'accidentalité, vous l'avez noté, on est dans un contexte, au niveau national, avec malheureusement une tendance à la hausse. Nous, dans la métropole de Lyon, on constate une baisse assez forte de l'accidentalité entre 2019 et 2024. Donc on a cette volonté politique forte contrairement à, malheureusement, au niveau national, un État qui a fait preuve parfois de laxisme sur le sujet. On a eu des exemples récents avec la remise en cause des 80 km/h ou l'abandon des retraits de points pour les petits excès de vitesse, qui expliquent sans doute, en partie, cette courbe qui repart à la hausse au niveau national. Pour conclure,

vous l'aurez compris, la sécurité est au cœur de nos préoccupations au quotidien. C'est un invariant, une boussole et nous regardons avec attention avant chaque décision, sur tous les projets d'espaces publics. Nous sommes dans une phase de transition des mobilités dans les centres urbains, dans la métropole de Lyon, et chacune et chacun doit faire preuve d'un maximum de respect pour les autres, ne pas mettre en danger les plus fragiles, respecter le code de la route, bien sûr, et puis, soyons rêveurs, faire preuve également d'une certaine forme de courtoisie dans l'espace public, dans ses déplacements. Le meurtre très récent de Paul VARRY, à Paris, nous rappelle malheureusement, de façon dramatique, tout le chemin qu'il nous reste à parcourir pour y arriver et nous rappelle le danger mortel que font peser certains individus sur les plus vulnérables dans les rues. Je termine en remerciant fortement tous les services de la Ville et de la Métropole de Lyon qui travaillent avec nous sur tous ces projets. Je crois qu'on peut dire qu'ils portent la même ambition que nous sur la sécurité pour notre ville, pour notre métropole, et nous avons une grande confiance dans leur professionnalisme et leur expertise sur le sujet. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT, pour cette réponse complète. Est-ce que Monsieur PONS, vous souhaitez réagir ?

M. PONS : Je ne doute pas que la Ville de Lyon ait pris la sécurité routière comme un axe des actions qu'elle prend. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler ici, je pense aussi que toute la logistique urbaine, et tout ce qui est les livraisons dans Lyon, est un aspect qui doit être gardé, en termes de sécurité routière, car quand on voit chaque jour la quantité de camions qui occupent des voies de circulation cyclistes à contre sens pour pouvoir livrer, dans des zones où il y a beaucoup de magasins et autres, c'est un problème et ce sont des situations à risque qui ont déjà ailleurs, comme à Strasbourg, conduit à des morts de la part de cyclistes, et à Lyon, déjà des accidents, certes moins graves, mais qui demain, pourraient faire exactement la même chose. Donc ça doit faire partie aussi de l'analyse de ce qui se passe à Lyon pour arriver réellement, comme ça se passe à Oslo, à ne plus avoir de piétons ou de cyclistes se faisant tuer sur nos rues.

Mme LA MAIRE : Merci. C'est évidemment un objectif partagé. Je soumetts à vos voix la transmission de cette question au maire de Lyon.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons donc passer à l'examen des délibérations qui sont soumises à vos voix ce soir. La première, c'est moi qui vais vous la présenter, c'est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

3. 2024-36031-CMMA7-459 – Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes -Année 2023

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : C'est une obligation pour les collectivités, les villes de plus de 20 000 habitants, de présenter ce rapport au moment du vote du budget, mais par ailleurs, c'est aussi un rapport qui montre la volonté politique de la Ville de Lyon en matière d'égalité femmes-hommes. J'imagine que vous l'avez toutes et tous lu avec attention. Il est extrêmement fourni. Il se compose de trois grands chapitres. Le premier chapitre concerne les ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et

même également en fait un sujet transverse puisque le Plan d'actions pour l'égalité professionnelle prend en compte l'ensemble des critères susceptibles de constituer une discrimination, donc le genre, bien sûr, mais aussi l'origine ethnique, l'âge, l'état de santé, le handicap, l'engagement syndical, etc. Finalement, on arrive à une approche intersectionnelle qui permet de développer une véritable approche transversale sur ce volet RH et ce volet égalité professionnelle.

Le deuxième chapitre concerne l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques en elles-mêmes. Il y a beaucoup d'exemples qui sont développés. On peut penser à la budgétisation sensible au genre — dont la Mairie du 7^e arrondissement est pilote, et on y reviendra au moment du vote de l'État spécial —, mais aussi à bon nombre de politiques et notamment le sport parce qu'il me semble que la politique sportive de la Ville de Lyon est très en avance sur ces sujets d'égalité femmes-hommes, et notamment de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Puisque depuis septembre 2024, toutes les attributions de subventions aux associations sportives ou de créneaux dans nos équipements sportifs sont conditionnées au fait que, *a minima*, deux personnes, des responsables des associations sportives aient reçu une formation, un temps de sensibilisation aux questions de lutte contre les agressions sexuelles, les comportements sexistes et LGBTphobes dans le sport. Je pense que c'est une avancée puisqu'on a eu, récemment et moins récemment, énormément de témoignages de jeunes, souvent mineurs à l'époque des faits, qui ont subi des agressions sexuelles dans les clubs sportifs. C'est évidemment quelque chose qu'il faut combattre et qu'il faut combattre *via* l'éducation, *via* la sensibilisation. Donc, c'est ce qui est mis en place par la Ville de Lyon.

Troisième grand chapitre de ce rapport, la diffusion d'une culture d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire. C'est ce que nous faisons, ce que la Ville fait, ce que les arrondissements font à différentes occasions de l'année. Je pense notamment au 8 mars et nous, le 8 mars 2024, nous avons organisé une journée pour les vocations des petites filles pour les métiers de la science, puisque souvent ce sont les garçons qui s'intéressent aux sciences, aux mathématiques, etc., et là, on a fait venir des femmes scientifiques pour susciter aussi des vocations scientifiques chez les petites filles. Également, en termes de diffusion de la culture, de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville porte, au moment du 25 novembre, un certain nombre d'actions — le 25 novembre, je le rappelle, c'est la Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes — et nous, à la Mairie du 7^e, nous avons en 2023, et nous le ferons en 2024, affiché sur la façade de la mairie le nombre de femmes victimes de féminicides depuis le début de l'année. C'est un engagement pour visibiliser cette cause et visibiliser ces femmes qui ont été victimes de féminicides, donc nous allons reproduire cette action. Évidemment, le rapport est bien plus complet. Je vous ai donné quelques exemples de ce que vous pourrez y trouver et des exemples qui illustrent, je trouve, le volontarisme de la Ville en la matière. Ce n'est pas simplement un rapport légal, c'est un rapport politique sur les actions de la Ville de Lyon.

Je vais vous demander si vous en êtes d'accord, de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous avez donc pris acte à l'unanimité et je vous remercie.

PREND ACTE

4. 2024-33138-CMMA7-457 – Attribution de subventions publiques aux associations locales - Enveloppe animation de la vie associative d'arrondissements

Mme LA MAIRE : Le second rapport, c'est moi également qui vous le présente. Là, c'est une nouveauté, puisque vous le savez, les arrondissements disposent d'un budget généralement contraint et ne peuvent pas attribuer, en leur nom propre, des subventions à des associations, mais la Ville de Lyon, dans une volonté de déconcentrer un certain nombre de pouvoirs et de donner plus de pouvoir aux arrondissements, a dédié une enveloppe de 100 000 euros pour les associations locales répondant à des enjeux extrêmement locaux. Cette enveloppe de 100 000 euros, c'est une première cette année. Il y a eu ensuite une division de l'enveloppe au prorata des habitants par arrondissement, ce qui nous amène, pour le 7^e arrondissement, à une enveloppe de 14 000 euros, pour distribuer des subventions aux associations qui nous semblent répondre aux enjeux du 7^e arrondissement. Nous avons décidé, pour distribuer ces 14 000 euros, de lancer un appel à projets sur une thématique qui est un enjeu pour le 7^e arrondissement qui était, pour cette année, la précarité alimentaire et hygiénique. Nous avons d'ores et déjà identifié les thèmes des prochains appels à projets, comme ça, on est très clair vis-à-vis des associations qui pourront postuler. Le prochain concernera l'adaptation aux épisodes caniculaires. Le suivant concernera les femmes et la sécurité dans l'espace public et ensuite nous en aurons deux autres, un sur la biodiversité, un autre sur la parentalité. Voilà comment nous allons, dans les mois et années à venir, utiliser cette enveloppe qui, je le rappelle, est une première pour les arrondissements. Nous allons voter la première tranche, la première enveloppe de 14 000 euros, sur la thématique de la précarité hygiénique et alimentaire. Nous avons reçu 23 candidatures et sélectionné six dossiers avec Eugénie WIBER, qui est l'adjointe concernée par la thématique. Nous allons accorder des subventions à la CPTS de Lyon 7^e pour des ateliers de sensibilisation diététique, à l'association Bagage'Rue pour une collecte et distribution de produits d'hygiène et de première nécessité, à l'association Partage & Humanité pour la distribution de kits d'hygiène avec la Maison des étudiants, à l'association La Cloche, qui est un réseau de solidarité et de lieux inclusifs, à l'association Un cabas pour un étudiant et à l'association Bus du partage. Voilà comment le 7^e arrondissement va dépenser cette première enveloppe de subventions. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Oui. Madame WIBER, qui a évidemment participé à cette sélection. Je vous cède la parole.

Mme WIBER : Très rapidement, juste pour préciser un petit peu les modalités dans lesquelles on a choisi nous, 7^e arrondissement, de passer un appel à projets. On aurait très bien pu ne pas le faire. C'est le choix qu'on a effectué pour orienter par rapport à des problématiques qu'on identifiait sur notre arrondissement. En l'occurrence, je trouve qu'il y a eu une vraie vertu au fait de monter cet appel à projets, de restreindre, d'orienter l'attribution de ces subventions. Déjà, ça permet de poser un petit peu des critères, d'objectiver l'attribution de la subvention. Également, parmi les 23 candidatures qu'on a reçues et notamment certaines qu'on a sélectionnées pour bénéficier de la subvention, c'était vraiment une manière d'inciter des associations qui ont un vrai ancrage, une vraie action locale, mais qui n'ont pas forcément toutes la capacité de postuler à des appels à projets classiques, qu'on a davantage l'habitude de lancer. Là, je pense à deux projets : le Bus du Partage, qu'on subventionne par ailleurs, via la Mairie centrale, avec des appels à projets plus réguliers, on voit vraiment leur action locale tous les mercredis avec leur présence devant la mairie, et ça leur permet vraiment d'avoir plus de moyens pour diversifier leurs projets, avec de la collecte de produits d'hygiène, en plus des projets qu'ils ont l'habitude de mener, des actions qu'ils réalisent déjà. Parmi les projets coup de cœur, on va dire, la CPTS — je n'ai plus l'acronyme en tête.

Mme DE LAURENS : C'est la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Je vous en prie.

Mme WIBER : Tout à fait. Donc, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, qui est assez récente dans l'arrondissement — il n'y en avait pas il y a quelques années — et qui n'a pas forcément vocation à monter des projets associatifs, etc. Là, ça a été vraiment incitatif pour eux et, en l'occurrence, ils vont proposer des ateliers de sensibilisation diététique auprès de publics cibles, auprès des enfants dans des écoles publiques et auprès d'étudiants dans des écoles et des facultés du 7^e. Il y a vraiment un caractère de prévention dans ce projet qu'on a retenu. Voilà, c'était ce que j'avais à rajouter en complément.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je sou mets donc avec grand plaisir cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Monsieur MONOT, vous présentez les deux rapports suivants qui concernent tous les deux des Voies Lyonnaises qui vont traverser notre 7^e arrondissement.

5. **2024-36611-CMMA7-440 Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie lyonnaise 8 Sud (Lyon 7^e, 8^e) - Lancement de l'opération n° 60092001 « CTMO Voie lyonnaise 8 Sud » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5 programme 00012**
6. **2024-34350-CMMA7-441 – Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie lyonnaise 12 (Lyon 3^e, 7^e, 8^e) - Lancement de l'opération n° 60091001 « CTMO Voie lyonnaise 12 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5 programme 00012**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Tout à fait, Madame la Maire. Cela fait le lien avec ce que je disais en réponse à M. PONS, en début de conseil. On a ce soir deux conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les Voies Lyonnaises qui rentreront en travaux en 2025, la Voie Lyonnaise n° 8 et la Voie Lyonnaise n° 12. On rappelle brièvement ce qu'est le réseau des Voies Lyonnaises, je pense que tout le monde en a entendu parler, c'est un grand réseau cyclable structurant à l'échelle de la Métropole pour permettre à toutes celles et ceux qui veulent et peuvent se déplacer à vélo, de le faire en toute sécurité dans des conditions de confort optimal. En 2030, on aura treize lignes dans ce réseau des Voies Lyonnaises pour un total de 355 kilomètres de pistes cyclables et pour desservir 49 communes de la métropole de Lyon. Les grands objectifs de ces Voies Lyonnaises, ce sont de proposer des alternatives de mobilité décarbonée qui permettent de diminuer l'émission de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air et de lutter contre les nuisances sonores, mais aussi d'offrir un espace public sécurisé, tant pour les cyclistes que pour les piétons, de développer des lieux de fraîcheur, puisque la création de ces pistes cyclables s'accompagne quasiment toujours de végétalisation, de plantations d'arbres, de création de bandes plantées, et puis de maintenir et d'améliorer, quand c'est nécessaire, la qualité des transports en commun.

Le 7^e arrondissement est bien sûr très concerné par ce réseau des Voies Lyonnaises, on n'a pas moins de six Voies Lyonnaises, à terme, qui irrigueront notre arrondissement. Je peux citer la Voie Lyonnaise n° 1 qui est déjà faite en partie sur les quais du Rhône, mais dont une partie est en travaux le long du tram T10 au sud de l'arrondissement ; la Voie Lyonnaise n° 2 qui est quasiment finie pour la partie qui concerne le 7^e arrondissement sur le boulevard des Tchécoslovaques ; on a la Voie Lyonnaise n° 7 qui est actuellement en travaux sur la rue Garibaldi ; et puis la Voie Lyonnaise n° 9 qui elle, à plus long terme, viendra desservir du nord au sud le quartier de Gerland par l'axe Jean Jaurès. Et puis, les Voies Lyonnaises n° 8 et 12 qui doivent rentrer en travaux l'an prochain. La Voie Lyonnaise n° 8 pour notre arrondissement passera sur l'axe Marc Bloch-Université et puis un petit bout de la rue Camille Roy, et puis dans le 8^e arrondissement par l'avenue Jean Mermoz. Quant à la Voie Lyonnaise n° 12, elle empruntera tout l'axe Rockefeller-Albert Thomas-Gambetta pour le 7^e arrondissement.

Ces délibérations concernent des délégations de transfert de maîtrise d'ouvrage. Ce sont des projets qui relèvent simultanément des compétences de la Métropole de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, des espaces piétonniers, des places publiques et puis également de la Ville de Lyon, pour tout ce qui est espaces verts, vidéosurveillance et éclairage public. Comme souvent, compte tenu de ces liens existant entre les travaux qui concernent les différents maîtres d'ouvrage, on se propose de faire ces travaux sous une maîtrise d'ouvrage unique, en l'occurrence la Métropole de Lyon, qui agira en tant que maîtrise d'ouvrage unique de l'opération. La délibération va confier à la Métropole de Lyon cette maîtrise d'ouvrage, charge à la Ville de Lyon de rembourser les frais inhérents à ses compétences. Pour la Voie Lyonnaise n° 8, le budget de l'opération se porte à environ 8 millions d'euros TTC. Les dépenses de la Ville de Lyon sont estimées à 964 000 euros. En ce qui concerne la Voie Lyonnaise n° 12, qui est nettement plus longue, 4,6 kilomètres — je vous l'ai dit, entre Rockefeller, Albert Thomas et Gambetta — le budget total est de 19 659 000 euros et les dépenses de la Ville de Lyon sont estimées à 1,5 million d'euros environ. Donc, il est proposé d'approuver ces deux conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage à signer entre la Métropole et la Ville de Lyon.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. On va faire une par une. Le premier rapport concerne la Voie Lyonnaise 8. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le second rapport concerne la Voie Lyonnaise 12. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Monsieur MONOT, sur l'accompagnement des petites opérations de voiries.

- 7. 2024-33732-CMMA7-442 – Adaptation du montant de l'opération n° 60026860 « Accompagnement des petites opérations de voiries de la Métropole 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00013**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : On parle de l'accompagnement pour les adaptations de l'éclairage urbain aux opérations de voiries. La Métropole de Lyon lance régulièrement des projets d'aménagement

— j'ai pu vous en citer pas mal en début de conseil — qui impactent ces installations d'éclairage public qui sont de compétence Ville de Lyon. Cela nécessite une enveloppe dans la programmation des investissements de la Ville de Lyon. Cette enveloppe, en début de mandat, avait été estimée à 1,5 million d'euros. Elle s'avère, aujourd'hui, un petit peu insuffisante, tant la liste des projets à accompagner est grande durant ces dernières années et les années à venir. Cela nécessite une enveloppe complémentaire de 246 000 euros. L'adaptation de l'éclairage a un double objectif. D'abord, c'est intervenir rapidement sur toutes les installations d'éclairage qui sont impactées par une modification du profil de la voirie. Et puis, on profite aussi de l'opportunité de ces travaux pour, selon les cas, rénover, remplacer toutes les installations d'éclairage public, parfois pour enfouir les réseaux. Donc c'est très important de pouvoir être réactif et profiter de ces travaux. Je peux quand même citer quelques exemples récents dans le 7^e arrondissement. On a eu pas mal de projets de rues des enfants devant les écoles — j'ai cité aussi le collège Clemenceau tout à l'heure, rue Cluzan —, qui ont bénéficié d'aménagements apaisés, végétalisés, parfois totalement piétonnisés, et ces aménagements, à chaque fois, ils bénéficient de nouveaux éclairages. On va concrètement les remplacer, les grands mâts d'éclairage plutôt destinés à un profil routier pour éclairer la route et la circulation automobile, par des mâts plus bas, plus urbains, plus adaptés aux circulations piétonnes. Ce sont deux types d'éclairage différents et à chaque fois, on va venir les moderniser, les remplacer dans ces rues. Parfois, on a aussi des créations de voiries nouvelles. C'est le cas, c'est cité dans la délibération. On a 46 000 euros qui sont fléchés pour financer l'éclairage d'une nouvelle voirie sur le PUP à Challemel Lacour, 193 rue de Gerland, dont les travaux se sont terminés. Le montant global de l'opération avec ce petit supplément est porté à 1 776 000 d'euros.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des remarques ou des oppositions ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopter à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Monsieur MONOT, cette fois sur le projet Garibaldi qui est bien entamé.

- 8. 2024-36063-CMMA7-453 – Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon relative à la requalification de la rue Garibaldi, tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat (Lyon 3^e) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7^e) tranche 3**

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, en effet, vous l'avez peut-être vu après le comblement de la dernière trémie de la rue Garibaldi, qui s'est fait durant les derniers mois. Aujourd'hui, on attaque une nouvelle phase de transformation et requalification des espaces publics. Le chantier a démarré dans le 7^e arrondissement, entre Gambetta et la grande rue de la Guillotière. Ce projet Garibaldi, requalification, tranche 3, il va de la rue d'Arménie, dans le 3^e arrondissement, à la Grande rue de la Guillotière, dans le 7^e. On avait approuvé en 2022 la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, selon les mêmes modalités que j'ai pu vous expliquer pour les Voies Lyonnaises, entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon. C'est la Métropole de Lyon qui assure la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération, la Ville de Lyon qui finance les études et les travaux qui relèvent de ses compétences, encore une fois, éclairage public, espaces verts, vidéosurveillance. L'enveloppe financière prévisionnelle globale des travaux était estimée à un

peu moins de 10 millions d'euros. À l'époque, la participation totale de la Ville de Lyon était estimée à 1,3 million d'euros. Puis aujourd'hui, deux ans plus tard, les études plus poussées sont terminées. La phase de consultation des entreprises est terminée, puisque les travaux ont démarré, et l'enveloppe totale du projet a été réévaluée à 14 265 000 euros TTC. Donc, il convient de réajuster l'enveloppe des travaux prévue au titre des compétences de la Ville de Lyon et de l'augmenter de 310 000 euros. On peut expliquer cette augmentation du budget de l'opération par, d'une part, une extension du périmètre, on va aller reprendre dans ce projet la petite place au bout de la rue Rachais, vers la station de métro Garibaldi, côté 3^e arrondissement, et puis aussi une augmentation du coût des travaux qui est relative à l'augmentation des prix de ces dernières années, et à des opérations de renforcement un peu plus importantes que prévu de la solidité de la dalle, puisque vous savez qu'on a le métro qui passe sous la trémie, et donc on a eu de lourdes opérations de consolidation de la dalle pour protéger les infrastructures du métro. Il est proposé d'approuver cet avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons désormais passer aux rapports concernant le sport avec vous, Monsieur FEKRANE, et le premier concerne le soutien individuel aux athlètes de haut niveau.

9. 2024-33882-CMMA7-447 – Jeux olympiques et paralympiques - Milan Cortina 2026 (hiver) - Los Angeles 2028 (été) - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Bonsoir à tous et toutes. Toutes mes pensées aux sinistrés et aux familles endeuillées à Valence, en Espagne. Toutes mes pensées aux peuples libanais et palestiniens qui sont sous les bombes et malheureusement, la communauté internationale a fait beaucoup de réunions sans suivi et la communauté européenne, idem, à part le gouvernement espagnol, que je remercie, et le peuple espagnol qui est un soutien indéfectible pour le peuple palestinien. J'aimerais pour autant avoir une pensée pour la Nouvelle-Calédonie, avec tout ce qui se passe actuellement, parce qu'on parle des JO, mais on a des athlètes qui sont issus de la Nouvelle-Calédonie, de Martinique, de Guadeloupe. Avant de parler des athlètes de Lyon, je tiens à remercier les 45 000 bénévoles parce que sans les bénévoles, on n'aurait pas pu organiser les Jeux Olympiques, en sachant que les 45 000 bénévoles, ils sont tous adultes, étudiants, salariés et retraités. À Paris, j'ai même croisé des Marocains — rassurez-vous, ils sont rentrés, il n'y aura pas besoin de faire un avis de recherche —, des Australiens de tous horizons. Juste pour les bénévoles, pour être plus précis, ce sont des gens qui ont contribué. Ils ont travaillé entre six heures et huit heures par jour, bénévolement, à l'exception qu'ils étaient nourris — bon, je ne vous mens pas, j'ai passé 23 jours à manger que des salades, mais bon, c'était deux repas — et pour les arbitres bénévoles, ils étaient hébergés gratuitement. Cependant, ils n'avaient pas le droit à une nourriture, ils avaient le droit à 50 euros de défraiement. J'aimerais remercier en amont aussi la police nationale parce qu'elle était là pour sécuriser les sites de toutes les compétitions, en sachant qu'ils étaient hébergés gratuitement avec un bonus de 1 900 euros de primes en plus que leur salaire, et que les agents HCL de tous les hôpitaux étaient fermés à cause du manque d'argent. J'aimerais aussi remercier notre ministre pendant plusieurs années, parce que grâce à un mercato exceptionnel qu'on a eu cet été, un mercato

politique exceptionnel, suite aux élections législatives, le Front Populaire était bien devant, mais malheureusement, comme d'habitude, la politique prend le dessus par notre président. Le gouvernement de M. Barnier comporte dix ministres. Parmi les dix nouveaux ministres, ils sont anciens du Sénat, donc l'Ancien monde. Je pose question, est-ce qu'il est à jour au niveau internet ? Cependant, j'aimerais remercier notre Moussa Jean DARMANIN qui, lors de sa passation, a reconnu, plusieurs années après, que le racisme systémique existe et que s'il se présentait en tant que Moussa plutôt que Jean, il ne serait pas ministre.

Mme LA MAIRE : Monsieur FEKRANE, est-ce qu'on peut aller à la présentation du rapport rapidement, s'il vous plaît ?

M. FEKRANE : J'ai fini. Juste, notre ministre des Sports, qui était lors de l'audition au Sénat, avait dit mot par mot : « 500 000 euros par an, ce n'est pas assez pour ma fonction. » Voilà. Excusez-moi. Je reviens donc pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, vu que ça s'est très bien passé, c'était un succès populaire et sportif, avec un record de médailles pour la France : 64 médailles, dont 16 en or, ont été remportées par la délégation tricolore, 75 aux Jeux paralympiques, 19 en or. Les Jeux Olympiques ont également été l'occasion de mettre en lumière des pratiques sportives peu médiatisées, féminines et notamment des athlètes et paraathlètes aux parcours et aux performances d'exception. Pour un athlète ou paraathlète, concourir aux niveaux olympique et paralympique, c'est atteindre un summum de performance. Cela implique un objectif de long terme exigeant une anticipation des plans de préparation physique et mentale de 4 à 5 ans et impose de nombreux sacrifices de la part des athlètes. Pour maintenir une discipline rigoureuse, limiter les blessures et optimiser les performances dans la perspective d'obtenir une qualification qui intervient parfois quelques semaines seulement avant le démarrage des Jeux Olympiques, des moyens importants sont mobilisés, principalement liés aux frais de déplacement ou encore à l'encadrement sportif. À travers ce dispositif de soutien annuel aux athlètes de haut niveau, la Ville de Lyon accompagne financièrement les sportifs et sportives implantés sur le territoire et engage dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, comme d'été. La Ville de Lyon s'inscrit ainsi durablement dans une stratégie nationale d'accompagnement et de formation des sportifs et sportives de haut niveau, confirmés ou à devenir, et contribue à les placer dans les meilleures conditions de réussite possible, en lien étroit avec leur club sur le territoire. Par leur engagement et leurs performances, ces athlètes participent au développement de leur discipline et promeuvent la pratique sportive, ainsi que le dépassement de soi au sein de leur club d'affiliation et auprès des jeunes adhérents et par leur rôle, peuvent constituer un modèle. Il s'agit de deux catégories :

- Catégorie A : athlète de statut élite ; et
- Catégorie B : athlète de statut relève ou senior.

Sur la catégorie A, il s'agit d'une somme de 7 500 euros et la catégorie B, il s'agit d'une somme de 4 500 euros. Sur l'ensemble des demandes, il y a 28 athlètes. Je vous sollicite de valider pour une somme globale de 148 800 euros.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le rapport suivant, toujours concernant le sport, et l'organisation de la SaintéLyon qui a eu lieu ce week-end. Non ?

M. FEKRANE : Non.

Mme LA MAIRE : Ah non, c'était l'ultratrail.

M. FEKRANE : Tout à fait.

10. 2024-34400-CMMA7-449 – Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la SaintéLyon les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024 - Approbation d'une convention

Rapporteur : M. Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Il s'agit de la 60^e édition qui va se dérouler à la Halle Tony Garnier entre le 30 novembre et le 1^{er} décembre. Pour cette 70^e édition, huit formules seront proposées : 13 kilomètres, 24 kilomètres, 45 kilomètres, 82 kilomètres, en solo ou en relais par équipe de deux, par équipe de trois ou par équipe de quatre, au départ de Saint-Étienne. Le 164 kilomètres, Lyon-Sainté-Lyon, parcours aller-retour, est proposé depuis 2019, départ de la Halle Tony Garnier. L'arrivée des participants est prévue à la Halle Tony Garnier dans le 7^e arrondissement de Lyon. Nouveauté pour cette année anniversaire, une formule supplémentaire est proposée : la SaintéGones, parcours de 1 à 4 kilomètres pour les jeunes avec départ depuis la Halle Tony Garnier. Le salon du Trail Running sera par ailleurs installé à la Halle Tony Garnier et comprendra une superficie de 3 000 mètres carrés pour une centaine d'exposants durant ces deux jours. L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir un événement phare d'une discipline à Lyon et de mettre en valeur le territoire de la ville auprès d'un public de plus en plus nombreux et venant de la France entière. En 2023, la Ville de Lyon a voté le versement d'une subvention de 28 000 euros. Cette année, l'association sollicite une subvention de 40 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 1 690 000 euros. En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et pour le rayonnement de la ville de Lyon, je propose d'allouer une subvention de 40 000 euros à l'Association Cyclotouriste pour l'organisation de cet événement. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous passons au rapport qui concerne le projet éducatif lyonnais et en l'absence de Florence LÉCLUSE, je propose à Luc VOITURIER de nous le présenter.

11. 2024-34320-CMMA7-448 – Projet éducatif lyonnais - Programmation complémentaire 2024-2025 - Attributions de subventions, compléments, ajustements - Signature de conventions et adhésion à l'association de préfiguration de la fabrique des communs pédagogiques

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Ce sont quelques subventions qui contribuent à la réalisation de ce projet éducatif à l'attention des enfants et des adolescents. Je note 12 000 euros pour la Maison de l'environnement, pour une action assez originale puisque c'est à destination des enfants dans

les parcs publics ; 4 000 euros pour Kulteco, pour aider les jeunes à fabriquer, réparer et recycler leurs propres vêtements — on est bien loin de la fast fashion — ; 850 euros pour le groupe scolaire Gilbert Dru pour pratiquer le jardinage place Mazagran ; et enfin toute une série de subventions entre 300 et 1 800 euros pour des projets qui sont assez classiques, mais toujours utiles dans une douzaine d'établissements scolaires et la Maison de l'enfance, en matière de danse, de théâtre, de street art et de sculpture. Voici, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Madame DE LAURENS qui prend la casquette Petite Enfance d'Aurélié GRIES ce soir, avec le premier rapport qui concerne les locaux des EAJE.

- 12. 2024-34364-CMMA7-445 – Adoption et renouvellement de conventions-cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature**

Rapporteur : Mme Céline DE LAURENS

Mme DE LAURENS : Merci. Madame la Maire. Alors, ce premier rapport concerne l'adoption et le renouvellement de toute une série de conventions-cadres, de convention d'occupation temporaire des locaux. Donc on est juste à renouveler l'existant pour cette délibération, si ça vous va, sauf s'il y a des questions, mais ce n'est pas utile d'en rajouter plus. Voilà.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a des questions pour coincer Madame DE LAURENS ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit cette fois avec les subventions de fonctionnement.

- 13. 2024-34372-CMMA7-446 – Attribution d'une subvention de fonctionnement 2024 exceptionnelle en soutien aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 530 000 euros -Approbation du modèle de convention d'application financière**

Rapporteur : Mme Céline DE LAURENS

Mme DE LAURENS : Alors, cette délibération a un peu plus d'intérêt parce qu'il s'agit de verser une subvention exceptionnelle à toute une série de structures de petite enfance pour les soutenir financièrement. Vous savez que les établissements de petite enfance ont eu des difficultés d'activités. En fait, cette baisse d'activité en recettes ne génère pas de manière équivalente une baisse de dépenses, car un certain nombre des dépenses sont contraintes, comme les loyers, les salaires, etc., et ça génère des déficits structurels assez importants. Donc cette subvention de 540 000 euros est destinée à soutenir plus de 26 établissements

petite enfance sur l'ensemble du territoire lyonnais, dont certains dans le 7^e, et qui sont toutes des associations à but non lucratif. Ça me paraissait aussi important de le préciser. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant concerne l'attribution d'une subvention à Agir Ensemble pour les Droits Humains et pour nous le présenter, je cède la parole à Sylvie TOMIC.

- 14. 2024-36410-CMMA7-438 – Attribution d'une subvention de 12 000 euros (2^e tranche) à Agir Ensemble pour les Droits Humains, sise au 16 avenue Berthelot à Lyon 7^e, correspondant au versement de la bourse annuelle ICORN au titre de l'année 2024 - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**

Rapporteur : Mme Sylvie TOMIC

Mme TOMIC : Merci, Madame la Maire. Effectivement, il s'agit d'une proposition de subvention de 12 000 euros à l'association Agir Ensemble pour les Droits Humains. Cette subvention se place dans le cadre du programme Lyon Ville refuge qui a été développé sur ce mandat et qui consiste à accueillir à Lyon des personnes qui sont en danger dans leur pays d'origine, pour leurs activités de défense des droits humains. Donc ça peut être des artistes, des journalistes, etc., des personnes engagées également, des défenseurs et défenseuses de l'environnement. Ce programme est mené par la Ville, en collaboration avec l'association Agir Ensemble pour les Droits Humains, qui porte concrètement la mise en œuvre du programme. L'appui de la Ville se déroule sur deux aspects : la mise à disposition de deux appartements pour accueillir les personnes menacées dans leur pays et l'attribution d'une bourse financière aux personnes accueillies pour leur permettre de subvenir à leurs besoins pendant le temps où on les accueille. Cette bourse est versée à l'association Agir Ensemble pour les Droits Humains, qui ensuite en fait bénéficier les personnes que nous accueillons. Voilà, c'est l'objet de cette subvention de 12 000 euros qui fait suite à une première qui avait été versée en 2023.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On parle désormais jeunesse avec Lucie VACHER. Vous avez la parole.

15. **2024-37847-CMMA7-450 – Lyon Jeunesses! - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Sauvegarde 69, sise 2 rue Maryse Bastié 69500 Bron, pour le développement de formations à l'accès au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente**

Rapporteur : Mme Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Alors, on avait voté au dernier conseil d'arrondissement, celui de septembre, le projet « Lyon Jeunesses ! », qui est le projet de la Ville de Lyon pour les jeunes de 12 à 25 ans, et aussi une délibération avec des subventions à des associations dans le cadre de l'appel à initiatives associatives. Cette délibération aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Ville de Lyon pour les jeunes et plus particulièrement, pour favoriser l'orientation, l'insertion professionnelle et l'engagement des jeunes, puisqu'il vous est proposé de donner à l'association Sauvegarde 69 une subvention de 20 000 euros pour qu'elle puisse accompagner 20 jeunes de 17 à 21 ans de quartiers prioritaires dans la formation du BAFA, le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur. Cela devrait permettre aux jeunes d'être accompagnés dans cette expérience professionnelle et personnelle qui est de devenir animateur, mais aussi pour eux de construire leur orientation et objectif aussi potentiellement non négligeable, de répondre en partie au besoin criant d'animateurs pour les structures de lien social. Donc je vous propose de valider cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame VACHER. Vous avez eu l'assentiment de Luc VOITURIER à ma gauche. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au rapport suivant qui concerne un soutien à l'association VRAC qui va mener une action à la Cité Jardin dont on n'a pas encore parlé ce soir et pour cela, je cède la parole à Monsieur Barthélémy CHENAUX.

16. **2024-32515-CMMA7-455 – « Les Hallimentaires » -Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 55 000 euros à l'association « Vers un réseau d'achat en commun » (VRAC Lyon Métropole), sise 41 avenue de la République 69100 Villeurbanne - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente**

Rapporteur : M. Barthélémy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci, Madame la Maire. La délibération que j'ai à vous présenter ce soir nous invite à délibérer sur l'octroi d'une subvention pour l'association VRAC, « Vers un réseau d'achats en commun ». VRAC défend l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous, à travers notamment un mode d'action basé sur le faire ensemble et la mixité sociale. C'est dans le cadre de l'important travail mené avec les habitants de la Cité Jardin et divers acteurs du territoire, centre social, la Légumerie, Grand Lyon Habitat, la Banque alimentaire, notamment, sous la baguette — tu es la star ce soir Luc — de mon collègue Luc VOITURIER, que l'association va désormais intervenir sur notre arrondissement. Dans un faire ensemble que cette association maîtrise bien, elle va animer le quartier et sensibiliser sur les problématiques d'alimentation, mettre en avant les actions qui existent déjà et qui sont

portées par les structures partenaires, développer des liens partenariaux avec la future Maison de santé sociale, afin de faire totalement le lien entre santé et alimentation, et lancer son action phare, Marque de fabrique, sur la Cité Jardin à destination des habitants, à savoir un groupement d'achat. Pour couvrir les 330 000 euros de budget prévisionnel que représente l'action, VRAC sollicite une subvention de 25 000 euros auprès de la Ville de Lyon, ce que je vous invite à approuver. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce beau projet aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Désormais, on parle des fêtes de fin d'année avec Clément ESCARAVAGE. Vous avez dû voir un rapport qui est arrivé, il y a eu une légère modification dans la délibération. Monsieur ESCARAVAGE, vous avez la parole.

17. 2024-36054-CMMA7-444 – Fêtes de fin d'année - Illuminations 2024

Rapporteur : M. Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. En effet, il y a une légère modification, mais qui ne concerne pas le 7^e arrondissement, il me semble, si je l'ai bien lu. C'est le rapport traditionnel du CA du mois de novembre, où je vais vous parler des illuminations de fin d'année. Comme c'est la quatrième fois que je vous en parle, on va faire court. Cette année, nous avons trois associations de commerçants sélectionnées sur le 7^e : l'ALCYR, l'association des Chinois de Lyon et de la région Rhône-Alpes, Re(a)dorons la Guillotière et Gerland Commerces, qui vont illuminer respectivement le quartier autour de la rue Pasteur avec des lanternes asiatiques, le cours Gambetta, si je ne me trompe pas, pour Re(a)dorons la Guillotière et décorer certaines vitrines de Gerland, notamment autour de la place des Pavillons pour Gerland Commerces. Comme chaque année, on verse une partie de la subvention avant, une partie de la subvention après. Donc je vous en reparlerai dans quelques mois pour la deuxième partie de la subvention. Je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, et on a hâte de voir ces illuminations dans les rues du 7^e arrondissement. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous passons au rapport suivant qui concerne le plan handicap. Je cède la parole à Eugénie WIBER.

18. 2024-34368-CMMA7-460 – Plan handicap - Attribution de subventions au titre de la politique handicap pour un montant de 14 400 euros – Exercice 2024

Rapporteur : Mme Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. C'est un rapport qui porte sur l'attribution de la seconde tranche de subvention du plan handicap pour cette année. La subvention annuelle s'élève au total à 126 600 euros, mais là, on vote uniquement un montant de 14 400 euros qui est le reliquat de la subvention annuelle. Le montant est réparti en trois volets. Le premier, ce sont huit projets

d'associations qui ont été sélectionnés. C'est une sélection qui émane d'un travail en lien étroit avec les mairies d'arrondissement. Ces deux projets représentent un montant total de 7 050 euros. Concernant le 7^e arrondissement, on a sollicité l'association Métropole Aidante pour soutenir des permanences et des temps de répit à destination des personnes aidantes, ainsi que l'association Comme les autres qui va mener un projet sport santé. Donc sur ces financements spécifiques, on va suivre, en ce qui nous concerne, les projets menés par ces associations. Le second volet de la subvention concerne un projet de l'association Une souris verte qui a été proposé par la Ville de Lyon, dans le cadre de la Quinzaine des handicaps, pour un montant total de 2 000 euros, qui va mener une campagne de sensibilisation sur la scolarisation des enfants en situation de handicap pendant la Quinzaine. Le troisième volet de ce rapport, ce sont neuf associations pour lesquelles la Ville de Lyon propose d'allouer les crédits restant sur le montant de la subvention annuelle. Cela s'élève à un montant de 5 350 euros. Je vous propose d'adopter ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Les trois rapports suivants concernent la délégation Habitat Logement et je cède la parole à Luc VOITURIER pour le premier.

19. 2024-36065-CMMA7-451 – Participation de la Ville de Lyon à la poursuite de l'expérimentation API (interface de programmation applicative) meublés. Approbation du projet de convention de sous-traitance avec l'État, Direction Générale des Entreprises (DGE)

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Le premier concerne les Airbnb et grâce à Boris MIACHON DEBARD qui a fait une recherche de données, je vais essayer de vous le rendre un peu intéressant. Le 7^e arrondissement concentre 12 % des logements type Airbnb de la ville, cela fait 1 000 meublés de tourisme sur 55 000 résidences principales, ce qui est assez peu, mais il y a quand même trois quarts des nuitées louées qui sont hors résidence principale. Donc il y a quand même un petit risque de concurrence et vous savez que l'enjeu c'est, d'une part, de permettre à des gens qui ont besoin de se loger en courte durée, de trouver une offre, et puis d'avoir des compléments de revenus pour certaines personnes, et d'autre part, de maintenir du logement familial dans notre ville et pour ça, il y a eu différentes mesures assez efficaces. D'abord, l'obligation de déclaration et d'autorisation de la transformation d'un local en meublé de tourisme. Principe de compensation, c'est-à-dire que quand on crée un meublé de tourisme dans l'hypercentre — pour nous ça concerne la Guillotière —, il faut créer du logement par ailleurs. Et enfin, c'est le contrôle de tout ça. En fait, un meublé de tourisme, c'est un logement qui est loué au jour, à la semaine ou au mois, et dans la limite de 120 jours par an, soit un tiers du temps. Chaque personne qui a un meublé de tourisme qu'il met à la location doit le déclarer auprès de la Ville. Il y a un système de déclaration numérique, par cette plateforme API dont on parle dans la délibération, et cette plateforme, elle permet aussi à la Ville de contrôler ce qui est fait avec ces logements. L'ensemble de ces mesures a un effet assez important puisqu'on est passé de plusieurs dizaines d'autorisations de meublés de tourisme par an avant ces mesures à quelques unités, aujourd'hui. Donc, on peut voter favorablement pour le renouvellement de la convention entre la Ville de Lyon et ministère des Finances, qui est propriétaire de la plateforme API. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement, merci d'avoir cherché ces chiffres qui sont intéressants et qui nous montrent comment une politique publique peut être réellement efficace. Donc, merci pour cette démonstration. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Luc VOITURIER, sur la lutte contre l'habitat indigne.

20. 2024-36066-CMMA7-454 – Approbation de la convention de participation financière de la Ville de Lyon au Programme d'intérêt général métropolitain de lutte contre l'habitat indigne (PIGMLHI) au titre des années 2024 à 2029

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Voilà, on va parler du PIGMLHI, que je ne vous « désiglerai » pas et qui est assez compliqué, mais cela porte sur le logement dans le parc privé qui est en si mauvais état qu'il génère des troubles à la santé et à la sécurité pour les habitants, qui est traité à deux échelles : la Métropole qui s'occupe des logements diffus et la Ville de Lyon qui s'occupe des immeubles entiers. En ordre de grandeur, cette politique publique concerne 300 logements diffus, dont 30 sur l'ensemble de la Métropole, dont 30 à Lyon, et la Ville traite de 15 immeubles par an. Donc il s'agit d'une contribution de la Ville à la Métropole pour la réalisation de ces objectifs dans le territoire de la Ville de Lyon, à raison de 20 % du coût plafonné à 160 euros par dossier.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous recède la parole, Luc VOITURIER

21. 2024-37786-CMMA7-439 – Approbation et autorisation de signature de la convention métropolitaine d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la gestion sociale et urbaine de proximité pour la période 2025 à 2030

Rapporteur : M. Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Vous savez que les bailleurs sociaux sont confrontés à davantage de difficultés dans les quartiers en politique de la ville qu'ailleurs, et que pour faire face à cette difficulté, l'État a mis en place un crédit d'impôt il y a une dizaine d'années. Ce crédit d'impôt, c'est équivalent à 30 % sur taxe foncière que doivent payer les bailleurs en quartiers en politique de la ville, qui est un cadre national contractuel entre l'État, des associations de collectivités territoriales et l'Union sociale pour l'habitat, la Fédération nationale des bailleurs sociaux, et que ce cadre contractuel national se décline en un cadre métropolitain, auquel participent les villes. C'est pour ça qu'il s'agit d'autoriser la Ville à signer cette convention. Cela représente à peu près 150 euros par logement par an. Pour le 7^e arrondissement, on a les trois tours Charbin, du QPV Cité sociale de Gerland, qui sont concernés, donc ça doit faire

dans les 20-30 000 euros. Malheureusement, on n'a pas la Cité Jardin puisque la Cité Jardin c'est la propriété de la Ville de Lyon, donc la Ville ne paye pas de taxe foncière. C'est un mécanisme assez intéressant et peu connu. Donc on en bénéficiera probablement davantage dans les années à venir, une fois que Grand Lyon Habitat aura repris la propriété. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit, en l'absence de Madame PASIECZNIK, avec vous, Monsieur MONOT, sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

22. 2024-36062-CMMA7-452 – Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la Ville de Lyon/modalités relatives à l'organisation de la concertation préalable à la définition de ces zones

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. C'est une loi qui date du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui a introduit l'obligation pour les communes de déterminer sur leur territoire ces fameuses zones d'accélération des énergies renouvelables, le tout pour permettre l'accueil d'installations et d'équipements de ces énergies. Chaque commune doit déterminer librement autant de zones que d'énergies renouvelables qu'elle souhaite voir se développer sur son territoire, et une fois définies par commune, la cartographie de ces zones sera annexée au Plan Local d'Urbanisme et Habitat, le PLU-H, de la Métropole de Lyon. En ce qui concerne le territoire lyonnais, bien sûr, il est fortement urbanisé, très dense, donc avec peu de foncier disponible et puis une préservation de son identité patrimoniale qui est très forte. Je vous le rappelle, 70 % du territoire de la ville de Lyon se situe dans les abords des monuments historiques qui sont soumis à l'obtention d'un avis conforme des architectes des bâtiments de France, ce qui limite parfois pas mal de projets. On imagine que l'implantation d'éoliennes n'est pas très aisée dans ces zones, bien sûr. Le potentiel, en tout cas pour la ville, de production d'énergies renouvelables, il réside d'une part sur l'ensemble de son territoire, de façon diffuse, pour trois énergies renouvelables : d'abord le solaire photovoltaïque et le solaire thermique — photovoltaïque c'est pour la production d'électricité, et thermique pour la production de chaleur. Cela peut être en toiture ou sur des zones déjà artificialisées, comme des parkings. On a la biomasse, donc énergie produite à partir d'un combustible bois pour la production de chaleur et/ou d'électricité, et puis la méthanisation pour la production de biogaz à partir de la fermentation des déchets naturels. C'était vraiment sur tout le territoire, de façon diffuse. On a une autre potentialité plutôt sur la rive droite, la partie ouest de Lyon — 1^{er}, 4^e, 5^e, 9^e arrondissements —, qui concerne la géothermie de surface, c'est jusqu'à 200 mètres de profondeur, qui permet, par l'entremise de pompes à chaleur, de valoriser l'énergie thermique des sous-sols pour le chauffage ou le rafraîchissement. Comme je le disais, pour les autres énergies renouvelables, la géothermie profonde, les éoliennes terrestres, l'hydroélectricité, on a assez peu de potentiel sur le territoire et on ne se propose pas de créer de zones d'accélération de ces énergies renouvelables là sur la ville de Lyon. On aura donc la création de quatre zones sur l'ensemble du territoire de la ville de Lyon pour le solaire, la biomasse, la méthanisation et la géothermie sur la seule partie ouest. Cette loi, elle oblige aussi les communes à prévoir qu'une concertation soit organisée pour ces zones. Ça a été fait par la Ville de Lyon de façon numérique et avec un registre papier, en mai et juin 2024. Je vous laisserai lire dans la délibération les observations qui ont été notées pendant cette concertation

et les réponses de la Ville de Lyon. On se propose donc d'approuver cette délibération avec ces propositions de ces zones d'accélération des énergies renouvelables et la cartographie sera transmise à la Préfecture et, ultérieurement, intégrée au PLU-H de l'agglomération lyonnaise.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours avec vous, Monsieur MONOT, mais cette fois, vous reprenez votre délégation et la délibération suivante concerne le stationnement.

23. 2024-32850-CMMA7-443 – Dispositif et tarif de stationnement sur voirie adaptés pour les entités à mission de service public

Rapporteur : M. Vincent MONOT

M. MONOT : Oui, merci. C'est une délibération assez technique puisqu'on avait déjà passé une délibération très similaire, il y a quelque temps. Cette délibération vient la compléter pour ajouter des bénéficiaires. On parle du stationnement en voirie, donc notamment le stationnement payant, et on a certaines entités qui sont amenées à intervenir sur le territoire de la ville de Lyon avec leur véhicule, dans le cadre de leur mission de service public. Il s'agit d'institutions de service public ou de régies publique. On peut citer par exemple les collectivités territoriales, comme les communes, la Région, la Métropole de Lyon. On a les régies publiques, par exemple Eau du Grand Lyon, certains établissements publics — SYTRAL Mobilités, le SIGERLY, etc. —, des services de l'État et des institutions publiques de l'État. Pour accompagner ces entités dans leur mobilité, il est proposé de mettre en place un dispositif adapté pour la flotte des véhicules utilisés dans le cadre de leurs activités. L'accès des entités concernées par ce dispositif est conditionné au paiement d'un forfait annuel et vous trouverez dans la délibération les forfaits annuels qui dépendent du nombre de véhicules des flottes de ces entités. Je vous propose d'approuver cette délibération complémentaire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter les trois prochains rapports. Le premier, c'est l'actualisation des autorisations de programme.

24. 2024-33945-CMMA7-458 – Actualisation des Autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Vous savez que plus on affine les projets, plus le budget se précise, et parfois il faut augmenter ou baisser la ligne, mais c'est quand même souvent augmenter la ligne budgétaire. Dans ce rapport, vous avez toutes les opérations, les autorisations de programme qui évoluent au fur et à mesure des études menées par les services. Concernant le 7^e arrondissement, on a plus 97 000 euros sur l'EAJE du PUP Ginko. Pour rappel, c'est une

crèche de 48 berceaux qui sera livrée au deuxième trimestre 2026. Nous avons +40 000 euros pour le groupe scolaire Domenach et pour le remplacement de la zinguerie. Également une augmentation pour le groupe scolaire Veyet et la création du pôle d'éducation populaire, c'est-à-dire le déménagement de la Maison de l'enfance du 7^e arrondissement. Et puis également une hausse de l'autorisation de programme qui concerne le pôle social et culturel des Girondins qui, lui, sera livré fin 2026. Donc, vous le voyez, les opérations avancent et les autorisations de programme évoluent pour encore plus de projets concernant, notamment, la petite enfance et l'éducation populaire dans le 7^e arrondissement. Également un autre sujet, le sujet sport, puisqu'on a voté lors du dernier conseil d'arrondissement, l'équipe de l'ASVEL féminin va s'installer au Palais des sports à partir de janvier 2025. Il y a également une opération supplémentaire de l'ordre de 350 000 euros pour adapter le Palais des sports à l'installation de cette équipe. Voilà pour ce qui concerne le rapport sur l'actualisation des autorisations de programme. Je vous ai évidemment cité les opérations du 7^e arrondissement. Si vous voulez voir les opérations de toute la ville, je vous invite à lire les annexes. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons désormais étudier l'État spécial du 7^e arrondissement, c'est-à-dire le budget du 7^e arrondissement.

25. 2024-39020-MA7-461 – État spécial d'arrondissement pour 2025

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Vous le savez, ce budget est assez contraint et il est divisé en deux parties : le fonctionnement et l'investissement. Concernant la dotation de fonctionnement, elle est elle-même divisée en deux parts. La première part, c'est la dotation de gestion qui est de l'ordre de 638 902 euros, pas tellement de surprises dans cette dotation de gestion. Elle est essentiellement consacrée aux crèches et à nos équipements transférés, et le budget crèches est en augmentation depuis les dernières années, notamment parce que la Ville de Lyon a à cœur de donner une alimentation de qualité aux enfants qui fréquentent nos crèches. Il y a notamment un nouveau marché pour l'alimentation et dans nos 156 crèches municipales et associatives, les enfants ont droit aux aliments 100 % bio et 80 % produits à moins de 200 kilomètres de Lyon. Ce nouveau marché prévoit également une diminution de la consommation de viande, des fruits exotiques ainsi que la quasi-suppression de la charcuterie. Évidemment, tout cela a un coût et c'est pour cela qu'il y a une augmentation de notre ligne Petite enfance, c'est notamment pour répondre à ce besoin d'alimentation de qualité dans nos crèches. Je ne vous cite pas tous les autres postes de dépenses, mais je voulais valoriser cette action-là qui est, on ne le sait pas forcément, sur notre budget d'arrondissement, notamment pour ce qui est des crèches municipales et associatives. La deuxième partie de la dotation de fonctionnement, c'est la dotation d'animation locale. Là, vous connaissez un petit peu plus ce budget. Il y a une partie qui est dédiée au conseil de quartier et l'autre partie est dédiée réellement à l'animation locale de notre arrondissement. Par exemple, la cérémonie des vœux, l'organisation du Forum des associations, l'aide à l'organisation du festival les cuisines du monde, les illuminations de la mairie et puis les différents événements que nous organisons sur le terrain pour aller à la rencontre des habitants et des habitantes. Cette dotation d'animation locale s'élève à 139 486 euros. Enfin, nous avons une dotation d'investissement qui s'élève à 172 880 euros et qui nous permet de réaliser un certain nombre de travaux dans nos crèches, dans nos salles associatives, notamment à la maison Ravier et

au Pavillon Nord où il y a des travaux en cours, et puis aussi dans certains locaux sportifs, les gymnases qui sont transférés à l'arrondissement. Voilà pour ce qui est de l'état spécial, mais vous le savez, la Mairie du 7^e est expérimentatrice de la budgétisation sensible au genre, donc vous avez sur table notre feuille de route 2025. C'est un exercice qui n'est pas facile puisqu'il s'agit de classer les dépenses. Les dépenses peuvent être neutres en matière d'égalité femmes-hommes. Par exemple, quand on commande des plateaux-repas pour les élections, il n'y a pas tellement d'atterrissages genrés. Les dépenses peuvent être volontaristes, quand on organise un événement pour le 8 mars, c'est une volonté politique de mettre sur la table le sujet de l'égalité femmes-hommes et les dépenses genrables, c'est quand on mène une politique publique, on fait une dépense. Est-ce que ça bénéficie plus aux hommes ou aux femmes ? C'est-ce qu'on essaye d'étudier. Ce n'est pas évident pour un budget de mairie d'arrondissement, mais vous avez notre feuille de route 2025 avec à la fois ce que nous prévoyons de dépenser dans la dotation d'animation locale, on est plutôt sur des actions volontaristes puisque c'est l'organisation de la journée du 8 mars, de celle du 25 novembre. On a également dans cette dotation d'animation locale, la garde d'enfants, par exemple, qui bénéficie le plus souvent aux mamans qui souhaitent assister aux réunions publiques, aux soirées des conseils de quartier, aux conseils d'arrondissement, même si ce n'est pas forcément le cas ce soir. On peut également penser à la Soirée des championnes et des champions qui est budgétée dans cette dotation d'animation locale et où là aussi, on vise à féliciter autant de championnes que de champions, et à valoriser le sport féminin. Bref, je ne vous décris pas tout. Ensuite, vous avez les dépenses dans la dotation de gestion, avec notamment des formations internes à l'égalité entre les femmes et les hommes qui sont dispensées aux agents et agentes de la mairie du 7^e ; le travail qui est fait avec les associations puisque quand on attribue des créneaux associatifs dans nos salles associatives, on regarde si l'association a la parité dans son bureau, si l'association a suivi un certain nombre de formations liées à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, etc. Et puis, la Mairie du 7^e a prévu de faire un travail pour l'année 2025 sur l'accueil des publics dans ses locaux et donc sur la signalétique. Là aussi, il y aura un travail sous le prisme du genre pour être sûr que notre signalétique et notre accueil puissent être réellement inclusifs. Voilà, vous avez la feuille de route sous vos yeux et n'hésitez pas si vous avez des questions, à la fois sur l'état spécial d'arrondissement et sur la feuille de route de la budgétisation sensible au genre. Madame HENOCQUE.

Mme HENOCQUE : Oui, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je me permets, en présence de Sylvie TOMIC, puisque nous sommes toutes les deux copilotes de la démarche « budget sensible au genre » au niveau de la Ville de Lyon, de féliciter le travail qui est réalisé sous votre pilotage à la mairie du 7^e arrondissement, parce que c'est vrai que c'est un travail qui est très complexe, vous l'avez rappelé, et qui est fait ici de manière très fine, très précise et qui déjà donne des résultats très concrets sur toutes les actions que vous avez pu présenter, qu'on retrouve en effet dans la note qui nous a été distribuée. Donc, je pense que c'est vraiment un exemple, un modèle d'action très concret qui peut illustrer à quoi sert le budget sensible au genre et qui nous permet souvent, à Sylvie et moi, de valoriser ce qui est fait à la Ville de Lyon et de l'illustrer quand on échange notamment avec d'autres communes en France. Merci pour ce travail et bonne continuation avec nous tous pour le déploiement de la BSG à la mairie du 7^e arrondissement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces compliments et votre confiance. On va continuer sur cette voie et je transmets en direct les remerciements aux auteurs et autrices de la feuille de route. Monsieur MIACHON DEBARD, pardon, je n'avais pas vu que vous vouliez prendre la parole. Donc là, plutôt sur la partie budgétaire, il me semble. Je vous en prie.

M. MIACHON DEBARD : Il n'y a pas de souci, je suis dans l'angle mort. Oui, un mot sur le sujet parce que, bien sûr, à mon sens, il n'y a rien à redire sur la bonne tenue des comptes. Ce n'est pas le sujet, mais vous l'avez abordé tout à l'heure en introduction, on le fait quand même dans un moment particulier. La France est en débat sur les questions de nos finances publiques, actuellement, et pour la résumer, en plus d'un certain nombre de crises passées et d'endettements qui ont suivi, la COVID a laissé récemment une facture qui avait été mise sous la table — plutôt sous le tapis — et qui ressort sur la table. Avec cette facture vient la question de qui doit la payer ? Le président de la République a posé comme une règle d'or qu'il n'était pas question de rétablir l'ISF ou toute autre imposition sur les grandes fortunes qui pourrait, ça aurait du sens, être des recettes exceptionnelles face à des dépenses exceptionnelles. Et à partir de là, de cette règle d'or, le gouvernement BARNIER est en train de dérouler un plan d'austérité sans en dire le nom, mais qui pour autant gèle les salaires et récemment les retraites, et fantasme des économies à faire sur nos hôpitaux, sur nos écoles, chez les pompiers et tous les services publics qui sont déjà au bord du dépôt de bilan. Le lien avec nous ici est également direct. On est directement concerné en tant que mairie. On est de ces collectivités auxquelles il est demandé, après des années d'asphyxie par baisse de subventions dues par l'État toujours plus important d'année en année, de délaissier nos recettes fiscales pour aller alimenter les cadeaux fiscaux que Monsieur MACRON a donnés à ses amis. On marche sur la tête et vous l'avez dit — moi je pense qu'il faut le répéter —, on est en train de parler de 25 millions d'euros qu'on devrait retirer de nos budgets lyonnais, des budgets comme ceux dont on a parlé tout à l'heure et qui viennent d'être félicités à l'instant. Au summum de l'hypocrisie, il faut le dire — ils ne sont pas forcément présents ce soir, en tout cas les partis qui sont représentés —, c'est quand même les mêmes qui, par devant, jurent à la télé de ne jamais vouloir augmenter les impôts et qui, par-derrière, veulent s'approprier les recettes que nous avons obtenues en assumant une augmentation d'impôts locaux, sous leur même critique à eux. Il me semble quand même nécessaire de le rappeler et inlassablement, j'ai ressorti les chiffres de ces derniers conseils. Ce soir, vous nous présentez un peu plus de 6 millions d'euros attribués aux services publics de proximité, à la démocratie locale, à l'échelle de la Ville de Lyon. En mai dernier, ce n'est pas bien vieux, on votait un ensemble de subventions en faveur du tissu associatif — ce qui fait vivre notre territoire, les associations sportives, culturelles, sociales, le médicosocial dont on a aussi parlé tout à l'heure — un total de 4,4 millions d'euros. Et cet été, on a presque 4 millions d'euros qui ont été investis en travaux de rénovation et amélioration de nos crèches, nos écoles, les gymnases. 4 millions d'euros pour le seul arrondissement du 7^e. Ces 4 millions d'euros, ils sont derrière, bien sûr, rénover nos écoles pour l'intérêt de nos enfants et autres, mais ils font tourner nos entreprises. On est un moteur de l'économie extrêmement important. On crée des emplois avec cet argent-là et ces emplois cotisent derrière, et payent des impôts à leur tour. Je voulais quand même qu'on repose et inlassablement, on le répète, l'utilité de l'argent public, et peut-être en conclusion, si l'État veut vraiment régler ses dettes, qu'il lève son propre impôt sur les grandes fortunes, puisque c'est le seul à pouvoir le faire, et qu'il laisse tranquilles nos caisses.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. C'était très clair, surtout la fin, le tapis et la table un peu moins, mais merci beaucoup, et je crois que nous partageons évidemment cette position.

Je soumetts donc à vos voix l'état spécial d'arrondissement 2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous présente le rapport suivant, qui est un rapport qui revient chaque année et qui concerne la campagne de recensement de la population, et notamment la rémunération des recenseurs.

26. 2024-36000-CMMA7-456 – Campagne de recensement de la population - Indemnités recensement

Rapporteur : Mme Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Quand il s'agit d'agents de la ville, la rémunération se fait sur le principe des heures supplémentaires, quand il s'agit d'agents vacataires, la rémunération se fait par feuille de logements enquêtés. Deux temps sont obligatoires pour les agents recenseurs : un temps de formation et un temps de reconnaissance des secteurs à enquêter. Voilà, je crois qu'il n'y a pas tellement de nouveautés par rapport à l'année précédente.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? On ne sait jamais. Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au dernier rapport, et non des moindres, puisque nous allons modifier la commission chargée de la modification du règlement intérieur de notre Conseil d'arrondissement. Luc VOITURIER.

27. 2024-39023-MA7-462 – Désignation des membres de la commission chargée de la modification du règlement du Conseil d'arrondissement

M. VOITURIER : Christophe **GEOURJON** et Loïc GRABER ayant démissionné, ils ont été remplacés par Emilie DESRIEUX et Sarah PEILLON. Il s'agit d'actualiser la composition de notre commission, en faisant en sorte que ces deux personnes soient dans cette commission. C'est la première fois, je pense, qu'on va voter pour des gens qui ne sont pas là, mais on va les soutenir dans cette démarche.

Mme LA MAIRE : Tout à fait. Monsieur MIACHON DEBARD, une remarque.

M. MIACHON DEBARD : Une question. Est-ce que les personnes qui ne sont pas là ont fait savoir qu'elles souhaitaient siéger à la commission du règlement intérieur ?

Mme LA MAIRE : Nous sommes évidemment très attachés à la notion de consentement et donc elles ont consenti à faire partie de cette commission du règlement intérieur. On ne va pas faire de vote à bulletin secret. Je vous propose de voter à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je les déclare élues à la commission du règlement intérieur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous sommes donc arrivés à la fin de l'ordre du jour. Je lève la séance et vous donne rendez-vous le mardi 3 décembre à 18 h 30, mais comme vous faites tous partie de la majorité, j'espère vous voir avant le mardi 3 décembre à 18 h 30. Bonne soirée à toutes et à tous.